
1756 Décret du 17 juillet 2026 modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et remplaçant ses annexes

(Moniteur n°186 du 20 août 2026 p.45500)

Projet de décret n°296 (2025-2026)

Discussion et adoption : séance du 16 juillet 2026 CRI n°24 (2025-2026)

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

17 JUILLET 2026. - Décret modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et remplaçant ses annexes (1)

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article 1^{er}. L'article 13 du décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études est remplacé par ce qui suit :

« Article 13. - Les établissements d'enseignement pour adultes considérés, pour leurs sections d'enseignement supérieur, comme établissements d'enseignement supérieur et identifiés avec leur numéro FASE sont les suivants :

- 1° Academia 1030 Enseignement pour Adultes (3146) ;
- 2° ARLEA - Enseignement pour Adultes de la Ville d'Arlon (2469) ;
- 3° ASINAMO - Académie des Soins intégrés Namur Mons (95792) ;
- 4° Ateliers Saint-Luc (371) ;
- 5° Centre de Formation pour les Secteurs infirmier et de la Santé de l'A.C.N. (521) ;
- 6° Centre d'Enseignement supérieur de Promotion et de Formation continuée en Brabant wallon (3179) ;
- 7° Centre d'Enseignement supérieur Namurois - CESNa (353) ;
- 8° Centre d'Enseignement supérieur pour Adultes (979) ;
- 9° Collège technique « Aumôniers du Travail » (918) ;
- 10° Collège technique Saint-Henri (1343) ;
- 11° Cours pour Educateurs en Fonction (2051) ;
- 12° Ecole de Commerce et d'Informatique - Enseignement pour Adultes (2047) ;
- 13° Ecole de Promotion sociale Soralia Liège - Réseau Solidaris - Ecole de Liège (2053) ;
- 14° Ecole des Arts et Métiers Promotion sociale (1539) ;
- 15° Ecole industrielle et commerciale de la Province de Namur (3011) ;
- 16° Ecole Soralia Charleroi (928) ;
- 17° Ecole supérieure des Affaires (2975) ;
- 18° Enseignement de Promotion et de Formation continue EPFC 1 (164) ;
- 19° Enseignement de Promotion et de Formation continue EPFC 2 (167) ;
- 20° Enseignement de Promotion et de Formation continue EPFC 3 (189) ;
- 21° Enseignement de Promotion et de Formation continue EPFC 5 (192) ;
- 22° Enseignement de Promotion et de Formation continue EPFC 7 (168) ;
- 23° Enseignement de Promotion et de Formation continue EPFC 8 (156) ;

- 24° Enseignement de Promotion et de Formation continue EPFC 9 (162) ;
- 25° Enseignement pour Adultes - Institut Machtens (349) ;
- 26° Enseignement pour Adultes - Ville de Bruxelles 2 (151) ;
- 27° Enseignement pour Adultes - Ville de Bruxelles 3 (159) ;
- 28° EPHEC - Ecole supérieure d'Enseignement pour Adultes (3233) ;
- 29° EPSE - Enseignement pour Adultes d'Enghien (1375) ;
- 30° Etablissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation continue Braine-l'Alleud (570) ;
- 31° Etablissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation continue Ardenne Bleue (2342) ;
- 32° Etablissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation continue Ath (3200) ;
- 33° Etablissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation continue Centre Ardenne (2713) ;
- 34° Etablissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation continue Colfontaine-Jurbise (1287) ;
- 35° Etablissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation continue des Hauts-Pays (1135) ;
- 36° Etablissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation continue Evere (233) ;
- 37° Etablissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation continue Famenne-Ardenne (2597) ;
- 38° Etablissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation continue Fléron Charlemagne (2160) ;
- 39° Etablissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation continue Frameries (1146) ;
- 40° Etablissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation continue Hesbaye-Condroz (2420) ;
- 41° Etablissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation continue Jean Meunier (1195) ;
- 42° Etablissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation continue Morlanwelz (1596) ;
- 43° Etablissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation continue Mouscron Wallonie picarde (1345) ;
- 44° Etablissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation continue Namur-Cadets (3006) ;
- 45° Etablissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation continue Péruwelz (1637) ;
- 46° Etablissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation continue Sud-Luxembourg (2468) ;
- 47° Etablissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation continue Tournai Eurométropole (1704) ;
- 48° Etablissement d'Enseignement pour Adultes et de Formation continue Uccle (483) ;
- 49° Institut de Formation continuée - Enseignement pour Adultes (2050) ;
- 50° Institut de Formation supérieure de Wavre - IFOSUP (714) ;
- 51° Institut de Technologie - Enseignement pour Adultes (2023) ;
- 52° Institut de Travaux publics - Enseignement pour Adultes (2010) ;
- 53° Institut des Carrières commerciales (158) ;
- 54° Institut Ilya Prigogine (292) ;
- 55° Institut Jean-Pierre Lallemand (163) ;
- 56° Institut libre de Formation permanente (3147) ;
- 57° Institut provincial d'Enseignement pour Adultes et de Formation continuée (646) ;
- 58° Institut provincial de Formation sociale (3012) ;
- 59° Institut provincial d'Enseignement et de Formation pour Adultes - Supérieur - Liège (2032) ;
- 60° Institut provincial des Arts et Métiers du Centre (1422) ;

61° Institut provincial Gabrielle Petit (1737) ;
62° Institut provincial Lise Thiry (956) ;
63° Institut provincial supérieur Henri LA FONTAINE (1220) ;
64° Institut Reine Astrid - I.R.A.M. (1217) ;
65° Institut Roger Guilbert (41) ;
66° Institut Roger Lambion (3197) ;
67° Institut Saint-Laurent - Enseignement pour Adultes (2021) ;
68° Institut supérieur de Formation continue d'Etterbeek (216) ;
69° Institut supérieur industriel de Promotion sociale (915) ;
70° Institut technique de Namur - Enseignement pour Adultes (3000) ;
71° S2J - Institut Saint-Julienne - Enseignement pour Adultes (95791) ;
72° Saint-Luc Liège - Enseignement pour Adultes (2015) ;
73° Université du Travail - Institut d'Enseignement technique commercial (924).

Le Gouvernement peut adapter les dispositions de cet article suite aux modifications apportées au décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement pour adultes. ».

Art. 2. L'annexe II du même décret est remplacée par l'annexe 1^{re} du présent décret.

Art. 3. L'annexe III.1 du même décret est remplacée par l'annexe 2 du présent décret.

Art. 4. L'annexe III.2 du même décret est remplacée par l'annexe 3 du présent décret.

Art. 5. L'annexe III.3 du même décret est remplacée par l'annexe 4 du présent décret.

Art. 6. L'annexe III.4 du même décret est remplacée par l'annexe 5 du présent décret.

Art. 7. L'annexe III.5 du même décret est remplacée par l'annexe 6 du présent décret.

Art. 8. L'annexe 6 du même décret est remplacée par l'annexe 7 du présent décret.

Art. 9. Le présent décret entre en vigueur le 14 septembre 2026.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au Moniteur belge.

Bruxelles, le 17 juillet 2026.

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Education permanente et des Relations internationales et intra-francophones,

E. Degryse

La Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes,

V. Glatigny

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la Jeunesse et des Maisons de

Justice,

V. Lescrenier

La Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias,

J. Galant

Le Ministre de la Recherche,

B. Dillies

Le Ministre de la Santé, des Droits des Femmes et de l'Egalité des Chances,

Y. Coppieters

Note

(1) Session 2025-2026

Documents du Parlement - Projet de décret : n° 296-1

Rapport de commission : n° 296-2

Texte adopté en commission : n° 296-3

Texte adopté en séance plénière : n° 296-4

Compte-rendu intégral - Discussion et adoption - Séance du jeudi 16 juillet 2026

Annexe n° 1 au décret du 17 juillet 2026 modifiant le décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et remplaçant ses annexes

« Annexe 1. - L'annexe II au décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études »

ANNEXE II AU DECRET DU 07 NOVEMBRE 2013 DEFINISSANT LE PAYSAGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET L'ORGANISATION ACADEMIQUE DES ETUDES

Liste des grades académiques délivrés à l'issue d'études supérieures

Légende

U : Université HE : Haute Ecole

ESA : Ecole supérieure des Arts

EA : Enseignement supérieur pour adultes TC : Type court

TL : Type long

BES : Brevet de l'enseignement supérieur B : Bachelier

BS : Bachelier de spécialisation M : Master

MS : Master de spécialisation (MScd : coopération au développement ; MSSS : secteur de la santé)

Les nombres mentionnés en tête de colonne indiquent le nombre minimum de crédits que comporte le cycle.

Domaine	Forme d'enseignement	BES	TC	TL	Libellé du grade académique
---------	----------------------	-----	----	----	-----------------------------

			B180	B240	BS	B180	M60	M120	2e cycle 180	MS	
1	U					B					Bachelier en philosophie
1	U						M	M			Master en philosophie
1	U							M			Master en éthique
1	U							M			Master en sciences des religions
1	U						M	M			Master en sciences des religions et de la laïcité
1	U									MS	Master de spécialisation en philosophie et théories politiques
2	U					B					Bachelier en sciences religieuses
2	U						M	M			Master en théologie
2	U							M			Master en études bibliques
3	U					B					Bachelier en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale
3	U						M	M			Master en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale
3	U							M			Master en langues et lettres françaises et romanes, orientation français langue étrangère

3	U					B					Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale
3	U						M	M			Master en langues et lettres modernes, orientation générale
3	U					B					Bachelier en langues et lettres modernes, orientation germaniques
3	U						M	M			Master en langues et lettres modernes, orientation germaniques
3	U					B					Bachelier en langues et lettres modernes, orientation orientales
3	U							M			Master en langues et lettres modernes, orientation orientales
3	U					B					Bachelier en langues et lettres modernes, orientation slaves
3	U							M			Master en langues et lettres modernes, orientation slaves
3	U					B					Bachelier en traduction et interprétation
3	U							M			Master en interprétation
3	U							M			Master en traduction
3	U							M			Master en linguistique
3	U					B					Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques

3	U						M	M			Master en langues et lettres anciennes, orientation classiques
3	U					B					Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation orientales
3	U						M	M			Master en langues et lettres anciennes, orientation orientales
3	U					B					Bachelier en langues et lettres anciennes et modernes
3	U						M	M			Master en langues et lettres anciennes et modernes
3	U									MS	Master de spécialisation en études africaines
3	U									MS	Master de spécialisation en français langue étrangère
3	U									MS	Master de spécialisation en linguistique appliquée
3	U									MS	Master de spécialisation en sciences du langage
4	U					B					Bachelier en histoire
4	U						M	M			Master en histoire
4	U					B					Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale
4	U						M	M			Master en histoire de l'art et archéologie,

											orientation générale
4	U							M			Master en histoire de l'art et archéologie, orientation archéométrie
4	U					B					Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie
4	U							M	M		Master en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie
4	U									MS	Master de spécialisation en archéosciences
4	U									MS	Master de spécialisation en archivistique, gestion et droit des données
4	U									MS	Master de spécialisation en cultures visuelles
4	U									MS	Master de spécialisation en expertise et gestion du patrimoine mobilier
5	HE+EA		B								Bachelier : bibliothécaire-documentaliste
5	HE		B								Bachelier en communication
5	HE		B								Bachelier en écriture multimédia
5	HE					BS					Bachelier de spécialisation en

										production interactive
5	HE					B				Bachelier en communication appliquée
5	HE						M			Master en communication appliquée - animation socioculturelle et éducation permanente
5	HE+U							M		Master en communication appliquée spécialisée - animation socioculturelle et éducation permanente
5	HE+U							M		Master en communication appliquée spécialisée - éducationaux médias
5	HE						M			Master en communication appliquée - publicité et communication commerciale
5	HE+U							M		Master en communication appliquée spécialisée - publicité et communication commerciale
5	HE+U							M		Master en communication appliquée spécialisée - relationspubliques
5	HE+U							M		Master en communication -

										management d'événements
5	HE+U						M			Master en presse et information spécialisées
5	U+HE					B				Bachelier en technologies numériques pour l'information et la communication
5	U					B				Bachelier en information et communication
5	U						M			Master en information et communication
5	U							M		Master en journalisme
5	U							M		Master en communication
5	U							M		Master en communication multilingue
5	U+HE							Malt		Master en communication stratégique
5	U							M		Master en sciences et technologies de l'information et de la communication
5	HE+U							M		Master en stratégie de la communication et culture numérique
6	EA	BES								BES d'animateur en action collective politique, culturelle et sociale

6	EA	BES								BES de conseiller en insertion socioprofessionnelle
6	EA	BES								BES de conseiller en administration et gestion du personnel
6	HE+EA		B							Bachelier : assistant social
6	HE		B							Bachelier : conseiller social
6	HE		B							Bachelier en écologie sociale
6	HE+EA		B							Bachelier en gestion des ressources humaines
6	HE				BS					Bachelier de spécialisation en médiation
6	HE				BS					Bachelier de spécialisation en sciences et techniques du jeu
6	HE				BS					Bachelier de spécialisation en travail psychosocial en santé mentale
6	HE							M		Master en ingénierie et action sociales
6	HE+U							M		Master en ingénierie de la prévention et de la gestion des conflits
6	HE+U							M		Master en transitions et innovations sociales
6	U							M		Master en gestion des ressources humaines

6	U					B					Bachelier en sciences humaines et sociales
6	U							M			Master en politique économique et sociale
6	U					B					Bachelier en sciences politiques, orientation générale
6	U						M	M			Master en sciences politiques, orientation générale
6	U							M			Master en sciences politiques, orientation relations internationales
6	U							M			Master en études européennes
6	U							M			Master en administration publique
6	U					B					Bachelier en sociologie et anthropologie
6	U						M				Master en sociologie et anthropologie
6	U							M			Master en sociologie
6	U							M			Master en anthropologie
6	U						M	M			Master en sciences du travail
6	U							Malt			Master en sciences du travail
6	U							M			Master en sciences de la population et du développement

6	U									MS	Master de spécialisation en action humanitaire internationale Pour la consultation du tableau, voir image
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	----	---